

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
**SETTIMANALE CORSU**

**POLE DANCE**



**THÉRAPIE:  
POLE**

INTERVIEW NADJA MARIE P5 À 7

Photo Frédéric Puccetti

1,75€

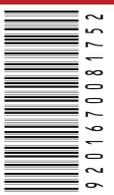


LINGUA  
LE COCHON TOSCAN ET  
LA JUMENT FRANÇAISE:  
INFILTRÉS EN CORSE?  
P18

KAMPÀ P3 • OPINIONS P4  
DETTI È FATTI P8 • AGENDA P17

VIE PRATIQUE P20 • CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

**SURTOUT, GARDONS  
LE CAPI!**

KAMPA

## S O M M A I R E À LA UNE

POLE DANCE

**THÉRAPIE : POLE****INTERVIEW NADJA MARIE P5 À 7**

OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**VIE PRATIQUE **TARIFS CONTRÔLE TECHNIQUE: LA CORSE EST CHÈRE**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99

pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47

jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97

icn-abonnement@orange.fr

**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Wake woke woken

**H**è sempri un piacè pà tutti quilli chì sò appassionati da i festi di Natali di pudè spassighjà in a so cità par appruffittà di i decurazioni è di l'illuminazioni. In certi lochi, hè ancu pussibili di ritruvà à l'intrata di a casa cumuna un prisepiu è hè u casu d'altrondi in Aiacciu. Puru s'è u famosu principiu di laicità ùn hè micca suvitatu, pocu impremi pà a merria, è què malgradu i cuntistazioni di u partitu puliticu di strema manca A Manca chì parla in un cumunicatu di violazioni di i reguli di neutralità chì si devini impona in u quadru generali di u sirviziu publicu à mezu à tanti altri rimprovari. Inveci, a laicità hè rispittata com'ellu ci voli in Bastia, ciò chì ùn piaci mancu appena à certi. Vennari scorsu, u ghjornu di l'Immaculata Cuncizzioni è di a Festa di a Nazioni, l'associu di strema diritta Palatinu hà appiccicatu nant'à u purtonu di a casa cumuna un striscionu «Wokisme basta» è hà «rigalatu» un prisepiu à a municipalità pà «difenda u raportu rilighjosu di a sucità inde a so dimensioni culturali». Issa squadra, purtata da l'anzianu prighjuneru dittu puliticu Nicolas Battini, rivendicheghja a difesa di un «naziunalisimu identitariu» è accusa a maghjurità municipali bastiaccia d'essa «woke d'una manera chjara è senza cumplexsi». Cita com'è asempii a furmazioni di l'agenti senza arrimbassi à u genaru, frà altru pà quilli chì sò in cuntattu cù i zitelli, è a generalizzazioni di a scrittura inclusiva inde i cumunicazioni di a merria. Issi «misuri» sò stati ricacciati da un raportu aduttatu guasgi trè anni fà da u cunsigliu municipali è Palatinu rigretta l'assenza di dibattitu democraticu nant'à issu cartulari vutatu d'appressu à ellu di modu assai discretu. Ùn mancava più cà quissu u dibattitu pulemicu impurtatu è ridiculu di pettu à certi problematici fundamintali. Quand'è no vi ripitimu chì a Corsica s'assumiglia di più in più à u cuntinenti... Saria ora di svighjassi veramenti! ■ Santu CASANOVA

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**En principe, cette année pourrait être faste** pour les santonniers et les églises de France devraient être pleines à craquer pour la messe de minuit. En tout cas, si on en juge par la passion qui anime tant d'internautes lorsqu'il s'agit des crèches et de la place qu'il faudrait leur consentir (ou *a contrario* leur dénier) dans les lieux publics mais aussi de façon plus générale lorsqu'il s'agit d'évoquer la culture, les traditions -forcément « multiséculaires »- voire les racines chrétiennes de la France. Sur X on a ainsi vu poindre les #CrêchedeNoël, #unecrêcheparjour et même #touchepasàmacrêche. Dans le JDD, des sénateurs se sont fendus d'une tribune qui associe une trentaine de signataires pour dénoncer le fait que la LDH se soit mobilisée contre l'installation d'une crèche à l'hôtel de ville de Perpignan et appeler « à travers une proposition de loi à garantir la préservation des traditions immémoriales de la France ». En fait de tradition immémoriale française, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que celle de la crèche est italienne. On la doit à St François d'Assise qui, en 1223, réalisa la première crèche vivante à Greccio, près de Rome. Rien de clinquant: une mangeoire, un bœuf, un âne, quelques bergers, un nouveau-né et ses parents et la parole inspirée du Poverello, prônant la paix, l'humilité et la compassion envers ceux qui, comme ce bambin appelé à devenir le sauveur, manquaient du strict nécessaire. Toutes choses dont les tenants de nos traditions chrétiennes ne s'embarrassent guère. Ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle que, toujours en Italie, les crèches avec des figurines prirent place... dans les églises. Le reste de l'Europe suivit. Puis l'aristocratie italienne initia la coutume de faire des crèches dans les foyers, qui s'implanta en France à la faveur de la Révolution et de la prohibition des fêtes religieuses. Quant à la première foire aux santons, elle remonte à 1803, à Marseille. À Rome, pour ce Noël 2023, la représentation de la Nativité, place Saint-Pierre et au Vatican, commémorera l'initiative de St François, il y a 800 ans. Pourquoi ne pas en faire de même? Au moins serait-on certains de ne manquer ni de (faux) mages, ni de bœufs et d'ânes. ■ Elisabeth MILLELIRI



**Criticyze** @Criticyze · 4 déc.

...

En réponse à @vivinala1212 et @Corse\_Matin  
Les us & coutumes changent, évoluent et disparaissent.  
Ne pas avoir ce genre de crèche dans les institutions publiques n'empêche personne de garder ses traditions.



**N-B 80** @nordbaal · 5 déc.

...

Celui qui n'a pas de passé n'a pas d'avenir ! Un arbre sans racines meurt !  
Nous devons rien céder à l'air du temps et défendre nos valeurs.  
#FêteDeNoël #ValeursDeLaFrance #CrêcheDeNoël #Traditions 🇫🇷



**Benjamin** @Bahsief93 · 8 déc.

...

L'opération « Touche pas à ma crèche » démarre maintenant sur vos réseaux sociaux



**France Bleu RCFM** @FranceBleuRCFM · 8 déc.

...

Une crèche de Noël "offerte" par l'association Palatinu à la mairie de Bastia en critique aux "positions wokistes" de la municipalité  
[l.francebleu.fr/pZs9](#)



**dominique vincensini** @DVincensini · 8 déc.

...

Il faut ? Il faut de quoi ? Vous allez à l'église ? Non ? Il faut pourtant .  
Vous etes pour le retour de la croix dans les ecoles, à l'hopital ?  
Le religieux est propre à chacun , chacun est libre de croire ou pas .  
La prochaine fois vous irez contrôler au domicile des gens



**Le JDD** @leJDD

...

Crèches de Noël : la loi doit protéger l'expression des traditions françaises !



**Fdesouche.com est une revue de presse** @FDesouche · 10 déc.

...

Perpignan : la crèche "municipale" autorisée par le Tribunal administratif de Montpellier, la Ligue des droits de l'homme dépose un recours devant le Conseil d'Etat



**Corse-Matin** @Corse\_Matin · 4 déc.

...

"Elle a toujours été placée dans l'hôtel de Ville, personne n'y a jamais trouvé à redire pour la bonne raison que la crèche de Noël fait partie de notre identité" 📌



**Ope** @albertinipj · 10 déc.

...

Bon c'est bien les polémiques sur les crèches, mais soyons réalistes 5 mn... Si Jésus il avait sbarqué chez nous, on aurait commencé par "Mais de qui tu es toi ? " et après il aurait eu droit à "Sors moi de là, o hippie de merde, o mullzò que tu es, va te laver, mi à lui".



**A M** @illenitram\_ · 11 déc.

...

En réponse à @MancaPensa et @Corse\_Matin  
Qui a besoin d'une crèche dans une mairie ?  
Les gens y vont encore moins qu'à la messe.

### HUMEUR

## Sauvagerie d'hier, sauvagerie d'aujourd'hui

Les horreurs commises dernièrement [des bébés massacrés par le Hamas en Israël, l'assassinat de Thomas à Crépol...] seraient des éléments supplémentaires annonçant que le monde s'est ensauvagé, que jamais il n'a été aussi violent, aussi fracturé et inégalitaire, et qu'on va vers la fin de la « civilisation ». D'autant qu'elle était déjà mise à mal par notre façon de vivre, de consommer, la surexploitation des ressources et le réchauffement climatique. Nous sommes face à une espèce de discours eschatologique, prédisant quasiment une fin des temps, et porté par les chaînes d'info en continu sur lesquelles défilent drames, guerres et malheurs de toute sorte.

À travers les enquêtes de l'Insee, on constate qu'en effet, les Français portent un regard bien plus sombre qu'ils ne le faisaient par le passé sur l'évolution de vie. Les 18-24 ans eux-mêmes ne cachent pas leurs inquiétudes, en matière de sécurité notamment. Mais notre société est-elle devenue plus sauvage? Les actes de violence, les injustices et les inégalités sont-ils plus importants? La sauvagerie chez l'homme n'est pas un phénomène nouveau. L'histoire est remplie d'atrocités dont les femmes et les enfants n'étaient pas exclus. Les siècles passés - dont notre XX<sup>e</sup> siècle pourtant si proche - ont connu des actes d'une cruauté inimaginable, des esclavages aux guerres mondiales, en passant par les persécutions religieuses et ethniques. Ce qui a changé? Notre perception de la sauvagerie sans doute, que l'avènement des médias et de l'internet rendent plus visible que jamais. Chaque acte est rapporté, analysé et discuté. Mais nos attentes, en matière de comportement acceptable, ont changé aussi. Des actes autrefois considérés comme normaux ou acceptables ne le sont plus. Nous avons progressé en matière de droits de l'homme, d'égalité et de justice. Et sommes devenus moins tolérants envers la violence et l'injustice. Est-ce la seule explication? N'est-elle pas trop lénifiante? Entre discours eschatologique et discours lénifiant, difficile de trouver le juste milieu. Surtout quand des élections approchent et que la politique s'en mêle. ■ Claire GIUDICI

POLE DANCE

# THÉRAPIE: POLE



Photo Frédéric Puccetti

***Discipline sportive et artistique qui conjugue danse et acrobatie autour et sur une barre verticale, la pole dance n'a longtemps évoqué chez le grand public que des scènes de films ou de séries américaines montrant des strip teaseuses.***

***En dépit (ou grâce?) à cette idée reçue, elle connaît depuis les années 1990 un engouement certain. Coach sportive et fitness, Nadja Marie, Canadienne installée en Corse voilà plus de dix ans, l'enseigne dans la région bastiaise.***

*Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*



*«J'aime véritablement voir mes élèves progresser, voir dans leurs yeux qu'elles sont fières d'y arriver et de s'aimer grâce à ça.»*

Photo DR

### **Quel est votre parcours professionnel?**

À la base, j'étais maître nageur et danseuse classique. J'ai toujours été sportive et en tant que maître nageur, j'ai commencé à travailler sur des bateaux de croisière et au Club Med comme animatrice sportive. De ce fait, j'ai eu plusieurs contrats à l'étranger qui m'ont permis de parcourir les Antilles, le Maghreb pendant plusieurs années. J'étais donc saisonnière et j'ai eu la chance d'avoir par la suite des contrats français, et plus uniquement nord-américains, grâce auxquels j'ai pu faire valoir mes diplômes canadiens en France: en 2008, par exemple, j'ai pu valider mon diplôme d'Etat des métiers de la forme et avoir légalement le droit d'enseigner en tant que coach sportive. J'ai enseigné la planche à voile en club, toujours en saison et par la suite, je me suis consacrée au fitness car j'ai laissé de côté le travail saisonnier, qui est tout aussi usant qu'enrichissant, et j'ai travaillé à l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) à Paris. Puis, lorsque j'ai été enceinte, mon compagnon de l'époque et moi avons estimé que Paris n'était pas un endroit pour élever notre enfant. Par le passé, nous avons travaillé à Pianottoli et on avait eu un coup de cœur pour la Corse, il nous semblait donc opportun de nous y installer. J'ai pris la décision d'ouvrir ma propre salle de pilates. Étant encore exténuée de mes cours de fitness à Paris, je ne me suis pas orientée tout de suite vers la pole dance mais vers le pilates, qui est une pratique plus douce. Je me suis diversifiée un peu plus en intégrant le yoga tout en travaillant dans quelques salles de sport de la région bastiaise mais je ne n'étais pas complètement épanouie dans ce que je faisais. Il me manquait un truc. Après une séparation en 2014, j'ai eu un flash en essayant la pole dance dans le salon d'une copine. Et je suis tombée sous le charme. J'ai commencé à pratiquer seule: j'ai pris une pole, je me suis beaucoup blessée, j'ai fait beau-

coup d'erreurs... Je participais à des workshops sur le continent extrêmement chers pour me former, pour pratiquer. Mon but était d'être en contact avec des filles qui avaient du niveau et je me suis formée comme ça. Ma chance a été de pouvoir réinvestir et mobiliser mes acquis de coach sportive dans cette pratique.

### **On vous sent passionnée par cette discipline. Comment l'expliquez-vous?**

J'enseigne ce qui est en lien avec la mobilité, la souplesse, le mouvement et le fait de connaître son corps, de mieux le maîtriser. Pour moi, tout ce qui est artistique est légèreté, cela nous fait oublier la dureté de la vie. J'ai toujours cette soif de me challenger, moi et mes élèves, d'innover, et de tirer vers le haut. La pole se présente comme une thérapie, elle requiert une telle concentration et un lâcher-prise sur le quotidien qu'on ne peut plus penser à rien d'autre qu'à sa pratique lorsque l'on est accrochée à la barre. J'aime véritablement voir mes élèves progresser, voir dans leurs yeux qu'elles sont fières d'y arriver et de s'aimer grâce à ça. Je suis fière d'avoir aidé des femmes à gagner confiance en elles-mêmes, et ça, c'est l'essence qui me pousse et me booste le plus. Malgré le fait que mes bases sont le classique et que j'ai un goût particulier pour le bien fait, carré, impeccable, je reste fière de mes élèves à tous les niveaux.

### **La majorité des gens ont encore des préjugés sur la discipline. Souvent ils confondent pole dance, strip tease et lap dance.**

#### **Qu'en pensez-vous?**

J'en pense que malheureusement c'est comme ça et on ne peut pas refaire l'éducation de tout le monde. J'essaie toujours d'être douce lorsque les gens font cet amalgame. Mais je trouve que c'est aussi important d'envisager la pratique

*«On travaille avec la gravité, avec la force centrifuge et ça demande beaucoup de concentration, ce qui amène une évocation et une implication dans l'instant présent et est véritablement thérapeutique.»*

de façon exotique car mon corps de femme, je le montre parce que je suis fière d'être ce que je suis et que je contrôle ce que je fais. Personne d'autre que moi ne maîtrise mon corps comme je le fais. C'est ça la pole dance. Pratiquer ce sport, ce n'est pas se montrer parce que je suis un objet de désir, c'est s'affirmer en tant que femme, avec mes formes, telle que je suis, être extrêmement fière de ce corps, qui est mon temple et j'en fais ce que je veux. C'est pour ça que je le montre et si, grand bien te fasse, ça t'émoustille, ou pas, ça te regarde. Moi, je trouve que la féminité chez la femme, c'est magnifique et qu'il faut rechercher ça, c'est très thérapeutique. Dans notre société, notre corps de femme est massacré. Depuis toute jeune, on sait qu'on a pas le droit de mincir, pas le droit de grossir, pas le droit d'avoir trop de muscles sinon c'est pas belle... On est tout le temps en train de scruter qui vieillit, qui grossit mais est ce que quelqu'un se pose un instant pour dire: «*Mais est-ce que tu as vu ce qu'elle arrive à faire, cette femme? Ce qu'elle a pu accomplir dans sa carrière? Les enfants qu'elle a élevés?*» On est comme on est. Le fait d'être en petite tenue pour la pratique de la pole dance, qui est obligatoire pour tenir sur la pole et s'y accrocher, c'est aussi très thérapeutique. Se voir et se supporter dans le miroir en petite culotte et en brassière sur du long terme, ça oblige à accepter son image et ça a fait beaucoup de bien à mes élèves qui ont su s'accepter et aller au delà de leurs complexes pour se sentir belles.

***Vous estimez donc que cette discipline peut renforcer la confiance en soi... Comment les femmes vivent-elle le rapport à leur corps via cette pratique?***

C'est une pratique qui est difficile et très exigeante mais qui est énormément gratifiante. Là où il y a de la difficulté, il y a aussi beaucoup de réussite, c'est très ludique. De nombreuses championnes de pole dance sont justement des femmes qui n'aimaient pas la pratique sportive et qui s'y sont mise sans aucune expérience et ont aimé ça parce que c'est ludique. On ne se rend pas compte qu'on travaille son corps des pieds à la tête, on le sculpte de façon saine et intelligente: on fait autant de renforcement musculaire que de souplesse ou encore du poids de corps ou du gainage. On se rend compte que ce corps nous apporte des réussites. Le fait de galérer, de s'accrocher, ne pas lâcher pour au final y arriver, c'est un succès. Cette réussite, c'est une valorisation personnelle incroyable.

***Ce sport est-il uniquement dédié à un public féminin?***

Pas du tout! Les enfants garçons en Russie, en Corée, en Ukraine sont des dieux de la pole dance parce que, culturellement, on ne joue pas au foot mais on fait de la danse. Pour les pays de l'Est, la pole, c'est noble. Pour les hommes, c'est pareil: il y a des gymnastes, des circassiens, des patineurs artistiques, pourquoi n'y aurait-il pas de pole dancers? Ils ne sont pas systématiquement gays pour autant. Il faut arrê-

ter avec les préjugés, il y a des hommes en pole dance, des anciens danseurs, qui sont aussi souples que des contortionnistes femmes et ils sont magnifiques car ils ont la force d'un homme et la grâce d'une femme. Ils sont beaux à couper le souffle.

***La pole dance jouit d'une popularité grandissante. Comment expliquer ce phénomène?***

Cela fait quelques années que la pole dance est présentée en discipline olympique et cette année, elle a été acceptée. Elle ne sera peut-être pas présentée aux JO de Paris 2024 mais on a de bons espoirs pour la prochaine édition. Donc, on a une légitimité valorisante et l'acceptation de la discipline comme un sport à part entière. Le côté plus sulfureux du strip tease est né dans les cirques: des «*aguicheuses*» se servaient des poteaux qui maintenaient le chapiteau pour appâter les clients. L'ouverture d'esprit a énormément évolué et les gens se sont rendu compte que c'était un véritable sport artistique, même si c'est encore assez underground. C'est surtout très populaire sur internet, qui a d'ailleurs véritablement contribué à sa diffusion et sa popularité. Je m'en aperçois au niveau des métiers de mes élèves: j'ai énormément de médecins, des kinésithérapeutes. Des femmes très intelligentes avec de grosses responsabilités qui aiment cette discipline parce qu'elle oblige véritablement à être dans l'instant présent. On travaille avec la gravité, avec la force centrifuge et ça demande beaucoup de concentration, ce qui amène une évocation et une implication dans l'instant présent et est véritablement thérapeutique.

***Quels sont vos projets?***

D'un point de vue personnel, je souhaite faire de la compétition, car je suis une perpétuelle compétitrice contre moi-même. J'aime me défier pour devenir la meilleure version possible que je puisse être. Je ne me compare pas aux autres mais je me tire vers le haut, ce qui, je pense, amène une image positive à mes élèves. J'aime aussi la reconnaissance du fait d'avoir été au bout de sa démarche. Se présenter sur scène avec une routine en static (lorsque la barre est fixe) en spinning (lorsque la barre tourne) avec des passages en danse, au sol avec tous les enjeux que comprend la pole dance: les mains qui glissent, la peur de tomber, prendre en compte tous les critères d'évaluation du jury... C'est un immense challenge et c'est ça aussi, sortir de sa zone de confort. J'aimerais aussi pouvoir un jour donner une représentation avec mes élèves avec un véritable gala dans une vraie salle ou un théâtre avec jeux de lumières et musique, ça serait un véritable rêve. S'agissant de mon club, actuellement, j'enseigne principalement la pole dance, la souplesse, le renforcement musculaire sous forme de pilates fusion qui est un hybride entre la danse, capoeira et le yoga. J'aimerais pratiquer davantage le yoga aérien et aussi le cerceau mais je manque de temps. ■

GREFFE D'ORGANES

## Air Corsica transporte désormais certains greffons

**C'est une première.** À la fois pour la Corse et pour la compagnie aérienne Air Corsica. En effet, jusqu'à présent, lorsqu'un donneur d'organes était identifié par la coordination hospitalière en prélèvement d'organes et de tissus du Centre hospitalier d'Ajaccio, tous les organes étaient systématiquement prélevés par des chirurgiens greffeurs qui, pour ce faire, venaient du continent en avion privé. C'est encore le cas aujourd'hui pour des organes tels que le cœur, les poumons et le foie, qui doivent impérativement rejoindre les receveurs en à peine quelques heures. En revanche, concernant les reins, des chirurgiens du Centre hospitalier d'Ajaccio prélèvent depuis plus d'un an ces organes, évitant ainsi le déplacement d'un médecin greffeur rénal. Restait toutefois un problème à la fois logistique et économique, mais aussi d'ordre environnemental puisqu'un avion privé était toujours affrété pour le transport de ces greffons rénaux devant être réimplantés sur le continent, dans les 24 heures ayant suivi le prélèvement. Afin d'y remédier, Air Corsica, en collaboration avec la coordination de prélèvement d'organes et de tissus du Centre hospitalier d'Ajaccio, a récemment signé un protocole de coopération avec l'Agence de la biomédecine, dans le but de transporter sur ses lignes régulières ces précieux greffons rénaux vers Marseille, Nice et Paris, mais aussi Lyon ou Toulouse. Disposant de tous les agréments nécessaires sur le plan réglementaire, la compagnie, en étroite collaboration avec les personnels d'escale d'Air France en Corse, a réalisé avec succès ces premiers transports au cours du deuxième week-end de décembre 2023. «*Peu de temps après l'ouverture de l'espace Aria Serena à l'aéroport de Nice, Air Corsica réaffirme son engagement aux côtés des professionnels de santé en réalisant pour la première fois le transport de greffons à bord de ses avions. Je félicite tous les personnels qui ont pris part à cette réussite et me réjouis à titre personnel de terminer mon mandat sur cette réalisation, en ligne avec la mission de service public de la compagnie*» a déclaré Luc Bereni, président du directoire d'Air Corsica. ■ AN



Photo Air Corsica

URBANISME

## Le PLU de Pietrosella jugé «illégal»

**Par un jugement rendu le 7 décembre 2023,** le Tribunal administratif de Bastia a annulé un permis de construire accordé le 4 octobre 2021 par la commune de Pietrosella à la SAS Famco pour la réalisation de onze maisons individuelles avec garages et piscines, présentant une surface de plancher totale de 2522 m<sup>2</sup> au lieu-dit Sorbella, sur des espaces stratégiques agricoles. Il s'agissait du troisième permis délivré au même promoteur et pour la même parcelle. En effet, la SAS Famco en avait déjà obtenu un en 2018 que, suite à l'action de riverains et de l'association U Levante, il avait retiré. Puis elle s'était vu en accorder un autre en 2019 (pour l'édification de 6 immeubles comportant 60 logements) qui avait été annulé successivement par le Tribunal administratif de Bastia et la Cour administrative d'appel de Marseille, toujours suite à un recours déposé par U Levante et un collectif de riverains. Pour ce troisième permis de construire, une



© U Levante

fois encore, l'association de défense de l'environnement avait saisi la justice qui est allée dans son sens, relevant notamment que la parcelle concernée est sise en dehors d'une zone déjà urbanisée et que, étant recouverte d'un boisement de chênes verts se prolongeant sur d'autres parcelles situées plus au sud, une autorisation de défrichement pourtant nécessaire n'a pas été produite. Par ailleurs, les constructions projetées ne se situaient pas «*en continuité d'une agglomération ou d'un village au sens des dispositions précitées de l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme telles que précisées*» par le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc). Le tribunal administratif s'est également prononcé sur la conformité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Pietrosella au regard du Padduc, observant que 67 hectares de terres classées par le PLU de Pietrosella en zones constructibles -dont la parcelle devant accueillir le projet en cause- se situaient en espaces stratégiques agricoles tels que délimités par la carte des enjeux environnementaux du Padduc. «*Dès lors, sans que la commune de Pietrosella puisse davantage soutenir que seulement cinq exploitations agricoles utilisent le foncier de la commune, la parcelle en cause, comme les autres terrains totalisant 67 hectares, relèvent bien des espaces stratégiques agricoles. Il suit de là qu'en égard à l'objectif de préservation de 423 hectares fixé par le schéma d'aménagement territorial du Padduc, les requérants sont fondés à soutenir que la commune s'est éloignée de manière trop importante de l'objectif fixé par l'Assemblée de Corse. Ainsi, le plan local d'urbanisme étant illégal, les prescriptions du Padduc relatives à la préservation des espaces stratégiques agricoles sont opposables au permis litigieux.*» ■ AN



## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA [20167], du 07 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** BRAMA  
**Siège :** Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa,

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 1.000,00 euros

**Objet :** Epicerie fine, caviste, vente à emporter, petite restauration, vente de souvenirs, concept store, glacier.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Fabien GAMBINI, Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa,  
**Directrice Générale :** Madame Sophie TARGETTI épouse GAMBINI Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI [20600] du 29/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile  
**Dénomination sociale :** ESPACE SANTE ERBAJOLO FRANCHI-MALPELLI  
**Siège social :** 554, Chemin de Chinchine, 20600 Furiani

**Objet social :** - L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;  
- La mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ;  
- La gestion de patrimoine immobilier ;  
- La détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ;  
- L'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet ;  
- Éventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un (ou plusieurs) associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire ; .../...

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ;  
**Durée de la Société :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** Mme Maryline MALPELLI (épouse FRANCHI) demeurant 554, Chemin de Chinchine, 20600 Furiani  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AFA [20167] du 07 décembre 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** GRAMA  
**Siège social :** Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** Monsieur Fabien GAMBINI, demeurant Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa ; Madame Sophie TARGETTI, épouse GAMBINI, demeurant Chemin des Moulins, Valle Pace Maria, 20167 Afa.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,  
La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** ROLLET ET FILS  
**Objet social :** La société à pour objet : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange, ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ;

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas la caractéristique de la société. .../...

**Siège social :** 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 500 € divisés en 50 parts de 10 €  
**Gérants :** M. Andy Rollet, demeurant 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo et Mme Cynthia Rollet, demeurant 21, Lot Les Muriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia.

N° 05

### JCS JS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €

**Siège social :** 4, Rue Maréchal Juin

20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 Décembre 2023 il a été constituée la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** JCS JS

**Forme Juridique :** Société Civile Immobilière

**Capital Social :** 1000 Euros

**Siège Social :** 4 Rue Maréchal Juin, 20137 Porto-Vecchio

**Durée :** 99 ans

**Objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Gérance :** Monsieur SERRA Jean Christophe. Né le 19.09.1980 à Porto-Vecchio, de nationalité Française, demeurant : 4, Rue Maréchal Juin, 20137 Porto-Vecchio. Célibataire.

**Immatriculation :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 06



Pierre-Jean COMITI

Pierre GABRIELLI

Notaires Associés

OFFICE NOTARIAL BORGIO

Avenue de Borgo

Domaine du Levant III - Bâtiment C

20290 Borgo - Tél : 04.95.61.97.74

[www.comiti-gabrielli.notaires.fr](http://www.comiti-gabrielli.notaires.fr)

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 8 décembre 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :**

L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .../...

La dénomination sociale est :

SCI MARTINETTI IMMO.

Le siège social est fixé à : VENTISERI [20240], Au-dessus de la Boucherie de Travo Village.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jérôme MARTINETTI demeurant à VENTISERI [20240], Travo, Boucherie de Travo.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 07



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-Du-Sud),

3, Avenue Eugene Macchini,

Immeuble « Le Regent ».

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 22 novembre 2023, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 28/11/2023 référence 2A04P31 2023 N 00623 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination sociale :** NAJC.

**Siège social :** BOCOGNANO [20136], hameau de Poggiolo.

**Durée de 99 années**

Le capital social est fixé à la somme de : 1000,00€

Le gérant est Monsieur Antoine MBOUA-SANTARELLI demeurant 242, boulevard des Ecoreuils, MANDELIEU [06210].

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Maître NADINE GIRONI-GAMBINI, Notaire.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11/12/2023 il a été constituée une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

TJ CORSICA DISTRIBUZIONE

**Objet social :** Centrale d'achat de produits alimentaires

**Siège social :** Route de Lento - Village - 20252 Campitello

**Capital :** 3.000 €.

**Durée :** 70 ans. R.C.S : Bastia

**Président :** Monsieur Guillaume GRENIER, demeurant Lieu-dit Mertinaccio à Castello Di Rostino (Haute-Corse)

**Directeur Général :** Monsieur Eusebio NEMES demeurant Immeuble Rivoli à Calvi (Haute-Corse) ;

N° 09

**CABINET EXPERTISE  
COMPTABLE  
CAMPAGNA JEAN MARIE**  
Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani  
04.9533.06.56

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

**FORME** : Société par Actions Simplifiée.  
**DENOMINATION** : S.A.S.U FIT & FUEL PERSONAL TRAINER  
**SIÈGE SOCIAL** : Lieu-dit Ardisson - Route Nationale 193 - 20600 Furiani  
**OBJET** : L'objet social est :

L'exploitation d'une salle de sport, cours de coaching et la préparation physique, aussi bien en cours collectifs ou individuels dans la salle ou en l'extérieur, le conseil en nutrition ainsi que le suivi nutritionnel. L'achat et la vente de boissons, compléments nutritionnels, textiles et tout produits en relation avec l'activité sportive, la mise à disposition de matériels sportif.

**DURÉE** : 99 années.  
**CAPITAL** : 37.000 Euros  
**APPORTS EN NUMÉRIQUE** : 1500 Euros  
**APPORTS EN NATURE** : 35.500 Euros  
**Président** : Est nommé Président de la Société : Mr GONCALVES FERREIRA Daniel Manuel. Etat civil : né le 29 Mars 1998 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité Française. Régime matrimonial : Célibataire, ce régime n'ayant subi aucune modification depuis.

**Adresse** : Résidence de Montesoro - Etage N° 07 - Tour N° 2 - 20600 Bastia.  
**IMMATRICULATION** : Au RCS Bastia.

Pour avis,

N° 10

**FDC BEAUTY**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Maison FEDI  
Route de Bavella - 20124 Zonza

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 28 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : FDC BEAUTY  
**Siège** : Maison FEDI - Route de Bavella - 20124 Zonza

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 1000 euros

**Objet** : L'exploitation d'un institut de beauté spécialisé dans les soins et traitements esthétiques du visage, avec une expertise dans les extensions de cils, le microblading, le maquillage spécial pour les mariages et les fêtes, ainsi que le détatouage et l'épilation définitive.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Madame ULUCA Deniz, demeurant 23, rue de l'Esplanade - 67000 Strasbourg

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 11

**SAS BELLA CASA**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Route de San Martinu  
Résidence les Anémones, bât B  
20200 San Martino Di Lota

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 décembre 2023 à San Martino di Lota, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : BELLA CASA  
**Siège** : Route de San Martinu - Résidence les Anémones - bâtiment B - 20200 San Martino Di Lota

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital** : 5000 euros

**Objet** : Vente, Fabrication d'articles d'arts de la table, de décoration, de linge de maison, ameublement, etc. Achat, fabrication, vente directe et par correspondance de tout article destiné à la décoration intérieure. Conseil en décoration intérieure.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Anthony CAPOROSSI, demeurant 13, Montée Sainte Claire - Villa Marie - 20200 Bastia  
**Directeur général** : Madame Marie-Laure ROSSI, demeurant Route de San Martinu - Résidence les Anémones - Bâtiment B - 20200 San Martino Di Lota  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing-privé en date du 23 novembre 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet** : L'acquisition de la résidence principale des associés et la réalisation de tous travaux sur cette résidence principale.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

**La dénomination sociale est** : A CASETTA.

**Le siège social est fixé à** : Porto-Vecchio (20137), Lieu-dit Pascialella.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf [99] années  
.../...

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jordi ROSSI demeurant Lieu-dit Pascialella, Precojo, (20137) Porto-Vecchio.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio (20000).

Pour avis,

N° 13



**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de TOGA

Bâtiment A2 - 20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Mail : [pellegrini.olivier@orange.fr](mailto:pellegrini.olivier@orange.fr)

**GIEMASTA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000 euros

Siège social :

6216, Route des Marines de Borgo

20, Lot U Stagnu - 20290 Borgo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 11 décembre 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination sociale** : GIEMASTA  
**Siège social** : 6216, Route des Marines de Borgo, 20, Lot U Stagnu, 20290 Borgo

**Objet social** : La prise de participation, la gestion dans des sociétés de toutes natures.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 50.000 euros

**Gérance** : Monsieur Jean Marie LANCON Demeurant 6216, Route des Marines de Borgo 20, Lot U STAGNU, 20290 Borgo  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Le 12/12/2023 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : CORPOR'L

**FORME** : Société Civile de Moyens

**CAPITAL** : 300 euros

**SIÈGE SOCIAL** : Quartier Poretta, Immeuble CIABRINI, 20137 Porto-Vecchio  
**OBJET** : La mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix des patients et de l'indépendance professionnelle de chaque associé, sans que la société puisse elle-même exercer leur profession.

**DURÉE** : 99 années

**GERANCE** : Eléa OUGIER, Villa A CUP-PULATA, Lieu-dit BACCAJO, 20137 Porto-Vecchio ; Louise CULLUS, Contralvatica, Hameau L'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio ; Léa RICHARD, 16 rue Général Paulin Colonna d'Istria, 20137 Porto-Vecchio

**CESSION DE PARTS** : Soumise à agrément à l'égard de tous.

RCS : Ajaccio.

**MODIFICATION  
GERANT**

N° 15

**U DIU GROSSU**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit LA Manichella

20169 Bonifacio

RCS 750 787 665 Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Dominique Claude ANDREANI intervenu le 18 août 2022 et a nommé en qualité de nouveau Gérant Madame WALLISER épouse ANDREANI Daniele, demeurant lieu-dit Valicella, Bala, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 29 mars 2023.

Le nom de Monsieur Dominique Claude ANDREANI a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame WALLISER épouse ANDREANI Daniele, nouveau gérant.

Pour avis, la Gérance.

N° 16

**LES FILMS DU TOURBILLON**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 euros

Siège social :

Chez Monsieur Laurent BILLARD

Route de Sainte Restitude

20214 Calenzana

428 611 016 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20/11/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrick MARTIN de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Laurent BILLARD, demeurant Résidence Casa Vecchia, Bâtiment A1, Route de Santore, 20260 Calvi, pour une durée illimitée à compter du 20 novembre 2023. Modification corrélative de l'article 16 des statuts.

Pour avis,

La Gérance.

N° 17

**LIBRE SERVICE FICABRUNA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.489,80 euros

Siège social :

Centre Comm. de Ficabruna

20620 Biguglia

324 043 041 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Charles BAFFICO de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Antoine Ange MAESTRACCI, demeurant Villa San Gaetanu, rte de Cardo, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 14 décembre 2022. Le nom de Monsieur Charles BAFFICO a été retiré de l'article 21 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Antoine Ange MAESTRACCI, nouveau gérant.

Pour avis,

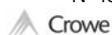
La Gérance.



**04 95 32 04 40**

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18



Groupe Ficorec

SCI DES ARTS

SCI au capital de 59.400 Euros  
Siège social : 3700, route de Berre  
Campagne Mirabeau  
13090 Aix-en-Provence  
440 079 267 RCS Aix-En-Provence

Suivant décisions des associés du 28/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société au Lieu-dit Piedricciolo, 85, route Catarelli, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO, à compter du même jour.

Objet : L'acquisition, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, l'administration, la location, de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire au cours de la vie sociale par voie d'acquisition d'échange d'apport ou de toute autre manière.

La durée est fixée à 99 ans [date d'immatriculation d'origine : 03/12/2001]  
Radiation du RCS d'AIX EN PROVENCE et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 19

## CORSICA CONNECT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000,00 €

Siège social : 29, Hameau d'Alzetu  
20200 Ville di Pietrabugno  
884 332 107 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 06 décembre 2023 il résulte que :  
- Le siège social et l'établissement principal ont été transférés, à compter du 06/12/2023, de : 29, Hameau d'Alzetu - 20200 Ville di Pietrabugno, à : 25, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA.

\* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à 29, Hameau d'Alzetu - 20200 Ville di Pietrabugno

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 25, Boulevard Paoli - 20200 Bastia.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 20

## SCI LES BEAUX JOURS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1100 euros

Porté à 2000 euros

Siège social : 35, Clos des Orangers  
20166 Grosseto-Prugna  
448 642 694 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 900 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille cent (1100 €) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux mille (2000 €) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

## CONSULTANTS ASSOCIES SUD CORSE MEDITERRANEE

SARL au capital de 38.112 €

Siège social : 16, Rue Jean Jaures  
20100 Sartene

381 978 303 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 Mars 2023, enregistré à Ajaccio le 25 Avril 2023, Dossier 2023 00007813, référence 2A04P31 2023 A 00446, il résulte que : Le capital social de la société a été réduit par diminution du nombre de titres, rachetés par la société. Le nouveau capital social est fixé à la somme de 36.206.75 euros, divisé en 475 parts de 76.22 euros chacune. L'article 9 des statuts est modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 22

## AVIS

Par acte SSP en date du 24/01/2014, les associés de la société EFACEC ENGENHARIA E SISTEMAS SA, société de droit portugais, immatriculée au RCS de BASTIA Sous le numéro 534 532 056, ont décidé d'une opération de scission. Suite à la scission, une réduction de capital est intervenue, fixant le capital social de la société à la somme de 11.250.000 euros. L'article 5 des Statuts de la société a été modifié.

N° 23

## BARON INTERNATIONAL PROPERTIES

SAS au capital de 1000

Siège social : Quartier Livisani

20135 Conca-852753128 RCS Ajaccio

L'AGE du 30/11/2023 a décidé de changer le capital social en le portant de 1000, à 900. Mention au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 24



CABINET MCM

MUSCATELLI - CRETY  
MERIDJEN

Avocats au barreau de Bastia

13, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia-04.95.31.35.63

contact@mcm-avocats.fr

## SCI H.D

Société Civile Immobilière

Au capital de 100,00 euros

Siège social : Les Terrasses de Cardo

n°18 - 20200 Bastia

RCS Bastia 491 464 624

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'associée unique en date du 14 novembre 2023.

La dénomination sociale a été modifiée pour devenir «SCI H.D.» à compter du 14 novembre 2023.

L'article 3 des statuts a été corrélativement modifié.

N° 25

## SARL BRASSERIE LE QG

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

chez Monsieur et Madame QUILICHINI

Route de Cala Rossa,

Casa Altu Taravu, 20137 Porto-Vecchio

753175983 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21/11/2023, la collectivité des associés a décidé :

- De modifier son objet social, afin que celui-ci devienne le suivant : « Toutes activités de consultation, étude, recherche, prospection, gestion, coordination, mise en œuvre et suivi de tous services et prestations généralement quelconques relevant, dans les secteurs tant public que privé, à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale, des domaines du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et de l'environnement, de l'aide au développement, de l'assistance notamment politique, technique, budgétaire, culturelle, sécuritaire ou économique, de la définition, l'organisation, l'encadrement, la gestion et la réforme des missions d'intérêt général ou particulier, ainsi que des activités diverses des personnes morales de droit public ou privé, et des associations ou institutions ayant dans leurs compétences un ou plusieurs des domaines énumérés ci-dessus ;

Toutes opérations ressortissant à la recherche et au développement, la production, la création, l'achat et la vente, la valorisation, l'exportation et l'importation, la mise à disposition ou la prise en location, la représentation, la cession, le courtage, la commission, la consignation ou la licence de tous biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, en ce comprises les œuvres architecturales, artistiques et littéraires, et la prestation de tous services généralement quelconques relevant du commerce et de l'industrie en général, en ce comprises l'organisation administrative, la gestion financière, la structure technique ou la politique marchande ou non marchande de toutes entreprises, institutions ou organisations nationales, publiques comme privées, à buts lucratifs ou non, ainsi que l'organisation d'événements, la promotion et la publicité.

La société peut en outre faire, en recourant selon le cas, à l'association, au partenariat ou à la sous-traitance de toutes entreprises titulaires des accès à la profession, agréments ou enregistrements requis, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles de contribuer à son développement.

De manière générale, la société peut, sans que cette énumération soit limitative, acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir, créer, céder tous brevets, licences, marques de fabrique ou de commerce, s'intéresser de toutes les manières, sous toutes les formes et en tous lieux, à toutes sociétés ou entreprises, affaires, associations et institutions dont l'objet social serait similaire, analogue ou connexe au sein, ou simplement utile à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut effectuer tous placements en valeurs mobilières, s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, à ou dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer, et conférer toutes sûretés pour compte de tiers. ....

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. »  
- De modifier sa dénomination sociale, qui est désormais « SARL LOGECOR-SICA.

Pour avis, La Gérance.

N° 26



Avocate inscrite au Barreau de Lille

607, Avenue de la République

59800 Lille - Tel : 06.42.88.91.40

Mail :

contact@fannydesmet-avocat.com

## SARL MUSEUM CAFE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège social : Immeuble A Casetta

Place du Donjon - La Citadelle

20200 Bastia

838 073 823 RCS Bastia

Le 23/11/2023, les associés ont décidé à l'unanimité qu'à compter du même jour de :

\* Nommer Messieurs Sabjon KUKAJ, Alenk MERDANI, Florenc SHIRA, demeurant tous les trois à FURIANI [20600] - Chez Foyer de Furiani - Quartier Monte Carlo, et M. Maurice BOVO, demeurant à BASTIA [20200] - 4, Rue Campanari, aux fonctions de Co-Gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Judith VILLA, démissionnaire.

\* Modifier la dénomination sociale pour celle suivante : « ALCO CONNECT »,

\* Modifier l'intégralité de l'objet social pour le remplacer pour celui suivant : "électricité générale, raccordement fibre optique, télécommunication, alarme, câblage, surveillance vidéo".

\* De transférer le siège social à l'adresse suivante : Bastia [20200] - 19, Rue César Campinchi,

\* Modifier en conséquence les statuts.

N° 27

## CORAIL

SAS au capital de 1.000 €

Siège social :

309, rte du Dr JP de Rocca-Serra

Rés Genovese - Bât Omigna

20090 Ajaccio

838 282 507 RCS d'Ajaccio

Le 30/06/2023, l'AGE a décidé de nommer Président, M. Gael FERRARI, Rte de la Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino en remplacement de M. Jean-Noel VIGNAROLI.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 28

## CORAIL

SAS au capital de 1.000 €

Siège social : route de la Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

838 282 507 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 17/11/2023 a décidé de :

- Transférer le siège social au : route de la Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino.

- Étendre l'objet social comme suit :

Le conseil et l'audit organisationnel.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 29

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegri.olivier@orange.fr

**BATI-MAT 2B**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 45.734 euros

Siège social : Figaretto

20230 San-Nicolao

R.C.S : Bastia 403 031 818

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 07/12/2023, il résulte que :

- Monsieur Raoul Pierre CASANOVA, demeurant Villa U CASTAGNU, 1243 Route de Cardo, 20200 BASTIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Serge CE-SARI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 30

**SUN DISTRIBUTION**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000 euros

Siège social :

16, boulevard Stephanopoli de Comène

Rés Plein Soleil - Im. Mars

20000 Ajaccio-501200364 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 9 novembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 15.000 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Chaque associé** a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean Marie Baptiste Emile CLOSIER CORTICCHIATO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un président : Monsieur Jean Marie Baptiste Emile CLOSIER CORTICCHIATO demeurant à AJACCIO [20000] 2, Chemin des Crêtes, Immeuble Mars, Route des Sanguinaires.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

Ancienne mention :

Monsieur Michel GASBAOUI, titulaire, Monsieur Michel LOPEZ, suppléant.

Nouvelle mention : Néant.

Pour avis, Le Président.

N° 31

**SAGICA RACING**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 51, Rue de la Génétraille

45380 Chaingy

RCS Orleans N° 839.007.994

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une délibération en date du 06/12/2023, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée SAGICA RACING a décidé, avec effet rétroactif au 01/12/2023 de :

- Transférer le siège social au Lieu-dit Padorelle, 20169 Bonifacio,

- Modifier la dénomination sociale qui devient : « SAGICA »,

- Modifier l'objet social qui devient : Pâtisseries et traiteur pour l'événementiel. Pâtisseries et traiteur à domicile ou en lieu public.

Pâtisserie à destination des professionnels de la restauration, pâtisserie sur commande. Confiserie.

Fabrication de tablettes de chocolats, de gâteaux et viennoiseries.

Participation en tant que pâtisseries et traiteur aux événements culinaires, festivals, marchés. Chambres et tables d'hôtes. Fabrication et vente de produits alimentaires. Achat et vente d'objets de décoration.

Et en conséquence de modifier les articles 2, 3, 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro 839007994 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

Président : Monsieur Gilles SAVALL, demeurant Padorelle, 20169 Bonifacio.

Directrice Générale : Madame Sandra SAVALL, demeurant Padorelle, 20169 Bonifacio.

Pour avis, Le Président.

N° 32

**ULTRACORSA,**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 27, B Quartier Salduccio

20260 Lumio

852 994 607 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 07/12/2023 :

Il a été décidé de modifier l'objet social et la dénomination sociale à compter du 07/12/2023.

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : La commercialisation de produits alimentaires et non alimentaires d'origine corse.

- Nouvelle mention : Toute activité de conseil en communication, marketing, commercialisation au moyen de tous supports, notamment par internet et tout média interactif.

La prestation de services de conseils aux entreprises, notamment dans le domaine marketing et la stratégie d'entreprise.

Achat en gros et demi gros de montres, bijoux, apprêts pour bijouterie et tout autre accessoire se rattachant à la bijouterie.

La dénomination sociale a été modifiée et devient I-TIME.

En conséquence, l'article « Dénomination » des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : ULTRACORSA.

Nouvelle mention : I-TIME.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 33

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

**TOGA LOCATION NAUTIQUE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 22.867,35 euros

Siège social :

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

R.C.S : Bastia 403 031 818

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire a constaté la fin de mission du commissaire aux comptes de la société, La SARL BP ASSOCIES titulaire, et ce depuis l'approbation des comptes arrêtés au 31/12/2022, c'est-à-dire le 30/10/2023. Le commissaire aux comptes de la société ne sera pas remplacé, la société ne remplissant plus les conditions légales.

Pour avis, Le Président.

N° 34

**SAS A STORIA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.850.000€

Siège social : Résidence La Palmeraie

Sari-Solenzara 20145

Immatriculation :

RCS Ajaccio 903 208 833

**AVIS DE PUBLICITE**

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 24/11/2023, que :

- Mme Josette TOMA étant décédée, ses fonctions de Président ont cessé à la date de son décès, soit le 13/07/2023.

- Démission de M. Jean TOMA, demeurant résidence la Palmeraie à SARI-SOLENZARA [20145] de sa fonction de Directeur Général rétroactivement à compter du 13/07/2023.

- Nomination de M. Jean TOMA en sa qualité de Président rétroactivement à compter du 13/07/2023.

- Nomination rétroactive au 13/07/2023 de M. Jean Joseph TOMA demeurant à SARI-SOLENZARA et Mlle Camille Lola TOMA demeurant à Maison Romieu à BASTIA [20200], en qualité de Co-Directeurs Généraux.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

N° 35

**WEBFORCE3**

18, rue Geoffroy l'Asnier

75004 Paris

817 867 641 RCS Paris

Etablissement secondaire :

7, Place Dominique Vincetti

20200 Bastia

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 07/12/2023, prolongeant la période d'observation pour une durée de 6 mois à compter du 15/12/2023, soit jusqu'au 15/06/2024.

N° 36

**FERRONERIE D'ART DESOGUS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social :

Zone Artisanale de Tralavettu

20110 Propriano

848 612 347 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er décembre 2023, il résulte que :

- Monsieur Antonio DESOGUS, demeurant Zone Artisanale de Tralavettu, 20110 PROPRIANO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Ange-Noël DESOGUS, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.



N° 37

**BELLAFRITES**

SAS au capital de 1000

Siège Social : Lieu-dit Alivella

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio 908 232 499

Par décision du 05 décembre 2023, l'AGE a adopté la modification suivante : Le siège social a été transféré de : «Lieu-dit ALIVELLA - 20129 BASTELICACCIA» à «2, Chemin d'Acqualonga, immeuble MENASSE - Centre Commercial MEZZAVIA - 20167 AJACCIO».

L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence ; Le reste de l'article restant inchangé.

Mention faite au RCS d'Ajaccio,

Pour avis,

N° 38

**PS RESERVATIONS**

SAS au capital social de 30.012 euros

Siège social : Voie d'Arena

Marina di Fiori - 20137 Porto-Vecchio

424 980 050 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée générale du 01/12/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Morgan PELAS, ancien directeur général, demeurant 3, rue Maunoir, Genève, SUISSE, en remplacement de Mme Viviane PELAS. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

N° 39

**AVIS**

Le mandat de Mr Sébastien Brandizi, directeur général de la société SB PROMOTION IMMOBILIERE, SAS au capital de 1500€, lieu-dit Capulane, 20213 Castellare di Casinca [922073036 Rcs Bastia] a pris fin le 21 novembre 2023.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 40



**Olivier PELLEGRINI**  
Avocat

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia  
Tel 04 95 32 05 85  
Pellegri.olivier@orange.fr

### FIMOVAL

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 170.000 euros  
Siège : Villa Mattei

Lieu-dit Trincera-Cardo, 20200 Bastia  
**Siège de liquidation** : Villa Mattei  
Lieu-dit Trincera-Cardo, 20200 Bastia  
RCS Bastia 351 109 954

L'Assemblée Générale réunie le 06/12/2023 au chez Maître Olivier PELLEGRI - Avocat - Port de Plaisance de Toga - 20200 - Bastia a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Arnaud LANCON, demeurant Villa Mattei - Lieu-dit Trincera - Cardo - 20200 Bastia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

### LES 3 N

Société Civile en liquidation  
Au capital de 6.000 €uros  
Siège Social : Lieu-dit U Pozzu  
20167 Afa  
530 220 631 RCS Ajaccio

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 06/12/2023 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Olga Noëlle NOMELLINI (épouse PUDDA), demeurant Lieu-dit U Pozzu, 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit U Pozzu, 20167 AFA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, La Liquidatrice.

N° 42



### SEPI

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Borgo

20290 Chez M. URSINO Francesco  
Route de la Marana - Rce U Levante

### Siège de liquidation :

Chez Monsieur Francesco URSINO,  
Via Druento 100 40 Givoletto  
Turin Italie  
RCS Bastia 514879840

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 29/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 29 novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Francesco URSINO, demeurant VIA DRUENTO - 100 40 GIVOLETTO TURIN - ITALIE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur Francesco URSINO, VIA DRUENTO 100 40 GIVOLETTO TURIN ITALIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 43

### ARGENTI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000.00 €  
Siège social : Résidence l'Absolu  
Route Impériale, 20600 Furiani  
RCS Bastia 901 593 855

### ORDRE D'INSERTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 NOVEMBRE 2023 à 8 heures, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Monsieur ARGENTI Patrice, Charles, demeurant Lotissement Les Jardins de Borgo, 20, Rue des Figuiers, 20290 BORGO, est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à : Résidence l'Absolu, Route Impériale, 20600 FURIANI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
ARGENTI Patrice,  
Liquidateur.

N° 44

### ARGENTI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000.00 €  
Siège Social : Résidence l'Absolu  
Route Impériale, 20600 Furiani  
RCS Bastia 901 593 855

### ORDRE D'INSERTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023 à 9 heures, les associés ont : Approuvé les comptes définitifs de liquidation, Déchargé Monsieur ARGENTI Patrice de son mandat de liquidateur, Donné à ce dernier quitus de sa gestion, Constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Monsieur ARGENTI Patrice,  
Liquidateur.

N° 45

### LES 3 N

Société Civile en liquidation  
Au capital de 6.000 €uros  
**Siège de liquidation** :  
Lieu-dit U Pozzu - 20167 Afa  
530 220 631 RCS Ajaccio

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 06/12/2023 à 18 heures au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Olga NOMELLINI (épouse PUDDA), demeurant Lieu-dit U Pozzu, 20167 AFA, de son mandat de liquidatrice, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, La Liquidatrice.

N° 46

### FIORE DI SOLE

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 7622 euros  
Siège : Ld Solenzara  
20145 Sari-Solenzara  
**Siège de Liquidation** : Mare E Festa  
20145 Sari-Solenzara  
B 309 977 932

L'Assemblée Générale réunie le 06 décembre 2023 au siège du liquidateur a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean Pierre OTTOMANI, demeurant MARE E FESTA - 20145 SARI-SOLENZARA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 47

### GIGI 2B

SARL au capital de 600 €  
Siège social : Barchetta  
20290 Volpajola  
RCS Bastia 838 299 196

L'assemblée générale extraordinaire du 05/12/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 05/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur GIOVINAZZO LUIGI, demeurant BARCHETTA, 20290 VOLPAJOLA et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Bastia.

Giovinazzo Luigi.

N° 48

### DIJON CONSEILS

Société par Actions Simplifiée  
En Liquidation au capital de 1000€  
Siège social : Les Terrasses de Toga  
Hameau de Minelli  
20200 Ville-di-Pietrabugno  
843 867 565 RCS Bastia

L'associée unique en date du 4 décembre 2023 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus à Madame Françoise DIJON, demeurant Les Terrasses de Toga - Hameau de Minelli - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, et radiation sera faite au Répertoire National des Entreprises.

Pour avis,  
Le liquidateur.

### AVIS RECTIFICATIF

N° 49

### ADDITIF

Dans l'annonce légale parue dans « ICN N°25 du 8/12/2023 - N°7007 », concernant la Société FAVONE PLONGEE, il y a lieu d'ajouter :

La dénomination sociale a été modifiée et devient FAVONE PLONGEE à compter du 21 novembre 2023.

En conséquence, l'article 2 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : SARL FAVONE PLONGEE

- Nouvelle mention : FAVONE PLONGEE

Le reste sans changement.

N° 50

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 08/12/2023, n°7007, concernant la constitution de la Société MG EVENTS.

\* Il fallait lire :

Siège : Villa Pastorella, 105, Via di u 5 Maghju, 20600 FURIANI.

\* Au lieu de :

Siège : Chez Madame Anna GERMAIN, Résidence Le Bastio 2, Bât 3, route du Village, 20600 FURIANI.

Pour avis,  
Le Président.

N° 51

**Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Rue Adolphe Landry  
CS.10210  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]  
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :  
Marché n°2023-A00-058 : « Prestations de mise à disposition de personnel SSIAP pour les besoins de l'Aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte »

Procédure de passation :

Appel d'Offres ouvert

Critères d'attribution :

- 1 - Prix des prestations : 60.0 %
- 2 - Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 15 Janvier 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 23-170616 du 07/12/2023.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 07/12/2023.

N° 52



**Maître Sylvie MICHELI,**  
Notaire à Prunelli-Di-Fiumorbo  
ZI Migliacciaru - BP 44 - [20243],

**AVIS**

**VENTE DE PARCELLE BOISÉE**

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à Lieu-dit	LECCI PADULACCIA SOTTANA
Description	Une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section C numéro 1264 pour une contenance de 53a 54ca.

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS [850.000,00 EUR] payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 25 octobre 2023, pour faire connaître à Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, ZI Migliacciaru, BP 44, [20243], mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

**DERNIERES  
MINUTES**

N° 53

**AVIS DE MISE  
EN LOCATION GERANCE**

Avis est donné que :

Par acte sous seing privé du 1er juillet 2023, la SARL PASCAL PAOLI, S.A.R.L. au capital social de 3.000€ inscrite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 515 203 925, dont le siège social est situé 4, rue Emile Sari, 20200 BASTIA.

A donné en LOCATION-GERANCE à : La société BIEN FRAIS, SARL au capital social de 5.000€ inscrite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 953 806 700, dont le siège social est situé 31, avenue de Valdoniello, 20224 CALACUCCIA.

Un fonds de commerce de débits de boissons (4e catégorie) - petite restauration, situé au 4 avenue Emile Sari, 20200 BASTIA, connu sous l'enseigne « BAR PASCAL PAOLI ».

A compter du 1er juillet 2023 et jusqu'au 30 juin 2024, tacitement renouvelable pour la même période.

Fait à Bastia, le 8 décembre 2023.

N° 54

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 21 novembre 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION : HLM COPYRIGHT,  
SIEGE SOCIAL : Résidence Le Véronèse, Sous-Sol, BIGUGLIA [Corse]  
OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière ;  
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros  
PRESIDENT : NICOLAS HOLUIGUE, demeurant Résidence Le Toucan, Route St André, BIGUGLIA [Corse].  
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

N° 55



**SCP MAMELLI**  
Notaires

20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

[scp.mamelli@notaires.fr](mailto:scp.mamelli@notaires.fr)

**AVIS DE CESSION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 27 novembre 2023, enregistré SIE BASTIA, le 29 novembre 2023 dossier 2023 00023726 référence 2B04P31 2023 N 00608.

Monsieur Jacques, Antoine BOCCHCIAMPE époux de Madame Andrée SPADARI,

A CEDE A : La Société ANNACARLU, Société en nom collectif au capital de 1.500,00 €, dont le siège est à OLETTA [20232], lotissement Mercurio, identifiée au SIREN sous le numéro 977 467 646 et immatriculée au RCS de BASTIA. Le fonds de commerce de gérance de débit de tabac, presse papeterie, carterie cadeaux, française des jeux, vente de boissons non alcoolisées, vente de bonbons et friandises et paquets de gâteaux et dépôts de gaz sis à OLETTA [20232], Lotissement Mercurio, Propriété le 27 novembre 2023 et jouissance le même jour.

Moyennant le prix de 500.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 472.044,00 € et au matériel pour 27.956,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 56

**CABINET EXPERTISE  
COMPTABLE  
CAMPAGNA JEAN MARIE**  
Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani  
04.95.33.06.56

**AVIS D'APPORT  
DE FONDS DE COMMERCE**

Un traité d'apport ayant été signé le 17 Octobre 2023. Mr GONCALVES FERREIRA Daniel Manuel.

Etat civil : né le 29 Mars 1998 à Bastia [Haute-Corse], de nationalité Française. Régime matrimonial : Célibataire, ce régime n'ayant subi aucune modification depuis.

Adresse : Résidence de Montesoro, Etage N° 07, Tour N° 2, 20600 Bastia. A fait un apport en capital à la S.A.S.U fit & fuel Personal trainer, société au capital de 35.500 Euros et domicilié : LIEU-DIT ARDISSON - ROUTE NATIONALE 193 - 20600 FURIANI, en lui apportant le fonds de commerce de «Exploitation d'une salle de sport et de coaching» qui se trouve : LIEU-DIT ARDISSON - ROUTE NATIONALE 193 - 20600 FURIANI. La valeur de ce fonds de commerce est estimée à 35.000 Euros.

En échange de son apport, le propriétaire du fonds désigné ci-dessus sera propriétaire de 1775 parts sociales de la société bénéficiaire de l'apport. La valeur des parts s'élève à 20 Euros chacune.

Les créanciers disposent d'un délai de 10 jours pour déclarer leurs créances et pour faire éventuellement opposition à l'apport auprès du greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 57

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 18 Novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 8 août 2013,

Madame Charlotte ALBERTINI, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Pierre Michel MARTIN, demeurant à BASTIA [20200], immeuble(s) Le Novelty. Née à OLMETA-DI-TUDA [20232], le 1er septembre 1939.

Décédée à BASTIA [20200] [FRANCE], le 27 juillet 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 39, boulevard Paoli, le 6 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marthe POGGI, notaire à BASTIA, 39, bd Paoli, référence CRPCEN : 20026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 58

**SAGONE PRIMEURS**  
SARL au capital de 15245 €  
Siège social : Rte de Cargese  
Lieu-Dit Reniccio, Sagone, 20118 Vico  
349 394 916 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 30/11/2023, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 30/11/2023, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame Raymonde CECALDI demeurant LES COLLINES DU TRIO, VICO, 20118 SAGONE, et de fixer le siège de liquidation sis LES COLLINES DU TRIO, 20118 VICO où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 59

**SCI ALTER EGO**  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lotissement l'Aghja  
Route d'Alata - 20090 Ajaccio  
R.C.S Ajaccio 828 635 391

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE SIEGE SOCIAL**

Par décision de l'AGE du 4 décembre 2023 il a été décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 64, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio. Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 novembre 2017,

Monsieur Jean-Etienne, Roch VILLA-NOVA, en son vivant retraité, demeurant à CALCATOGGIO (20111), Quartier La Vetriccia. Né à CALCATOGGIO (20111), le 18 août 1946. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à AJACCIO (20090) (FRANCE), le 8 juillet 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 06/12/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine SANTUCCI, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 61

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 14, parue dans « L'informateur Corse Nouvelle » semaine du 24/11/2023 - n°7005 : Concernant : l'avis de Constitution de la SAS FM CONSULT.

Il fallait lire : « Au terme d'un acte sous seing privé du 20 novembre 2023 »

Et non : « Au terme d'un acte sous seing privé du 12 novembre 2023 », comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

N° 62

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a modifié le Plan de Redressement de :

Jamai Allala Ben Salah  
Chemin de Casinu - Maison Tafani  
"Construction Corse Méditerranée"  
20230 Moriani-Plage

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment  
RCS Bastia : 432 292 118

Commissaire à l'exécution du Plan :  
SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,  
SELARL CASANOVA & BENEDETTI,  
Greffier.

## BENESTA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 600 euros  
Siège social :  
Route de Valle di Mezzana  
20167 Sarrola-Carcopino  
539 666 875 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 64

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESPACE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.524,49 euros  
Siège social :  
Zone Industrielle de Baléone  
Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia  
379 397 334 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Alexia DEIANA de démissionner de ses fonctions de cogérante, à compter de ce jour, et de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 65

## RPC POMMIERS

Société en Nom Collectif  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : 1, Rue des Pommiers  
Montée Saint Jean - 20090 Ajaccio  
880 013 768 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08 novembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Jean-Félix FIDELI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en remplacement :  
Monsieur Christian MARTIN, demeurant Résidence Sainte Cécile, Bâtiment C, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO.

Pour avis,  
La Gérance.

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Giuntini Jean-François

20, hameau de Palmento

20220 Santa Réparata di Balagna

Activité : Vente, pose ou dépose de tout mobilier, aménagement et décoration (intérieur et extérieur, en gros et au détail) et activités annexes

RCS Bastia : A 538 516 089, 2011 A 302

Date de cessation des paiements :

07/11/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,

Greffier.

N° 67

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

ENC [SARL]

Lieu-dit Costa

20232 Oletta

Activité : Tous travaux de maçonnerie

RCS Bastia : B 828 710 590, 2017 B 251

Date de cessation des paiements :

06/10/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,

Greffier.

## L'APOLLU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000.00 Euros  
Siège social : Sotto Alla Chiesa  
20237 La Porta  
RCS : Bastia B.830.439.048

Suivant l'acte sous seing privé du 01 Décembre 2023, la Société L'APOLLU, représenté par Monsieur ROSSI Jean, gérant, dont le siège social est SOTT'A CHJESA - 20237 LA PORTA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 830.439.048. A donné en location gérance à : SAS LVI, au capital de 1.500 euros, dont le siège social est à SOTT'A CHJESA - 20237 LA PORTA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 982.133.910. Un fond de commerce de « Restauration » sis SOTT'A CHJESA - 20237 LA PORTA, pour une durée de trois ans renouvelable, à l'issue de cette période, par tacite reconduction de trois ans en trois ans. A compter du 01 Décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article des statuts.

Pour avis,

N° 69

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/12/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Lopes Barbosa Stéphane

Immeuble Raffo - Chemin d'Occi

20220 l'Île-Rousse

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

Registre des Métiers : N°894 872 233

Date de cessation des paiements :

07/11/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI)

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI, Greffier.

N° 70

## LEADER INVEST ET COURTAGE

IMMO CORSICA.COM

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation

Au capital de 15244.90 euros

Siège social : Cardo-Torgia

20190 Cardo-Torgia

434 934 584 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/11/2023 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur ETTORI Antoine, demeurant Résidence A Mandarina II - Bat 1 - 20090 AJACCIO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

## ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

PROCHAINE PARUTION DOUBLE NUMÉRO - 7009-7010

JOURNAL DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2023

ET JOURNAL DU VENDREDI 29 DECEMBRE 2023

Par courrier ou dans nos locaux :

Immeuble AGOSTINI - Z.I Erbajolo - 114 rue Claude Papi - 20600 BASTIA

Tel : 07.78.90.57.11



- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

**Corsea Nettoyage**

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

 **0495320440 - 0495328992**

**al-informateurcorse@orange.fr**

## SAND ART &amp; MUSIQUE

**Katerina Barsukova**

Diplômée de l'École de beaux-arts Roerich et de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg, Katerina Barsukova a découvert la peinture sur sable en 2010. Elle conçoit cette discipline comme un petit théâtre de l'éphémère. Elle collabore en effet avec des musiciens ou des orchestres -symphoniques ou de musique de chambre- pour créer des concerts visuels autour d'œuvres du répertoire musical classique tels que *Pierre et le loup* ou *Roméo et Juliette* de Prokofiev, *La Belle au bois dormant* et *Casse-Noisette* de Tchaïkovski, *Pulcinella* de Stravinsky, *Schéhérazade* de Rimski-Korsakov, *Spartacus* de Khatchaturian ou encore la *Passion selon Saint-Matthieu* de Bach. Elle travaille ainsi avec des formations telles que l'Orchestre philharmonique de Radio France, le Sinfonia Varsovia, l'Athens State orchestra, ou l'Orchestre du Théâtre Mariinsky, parfois avec le concours d'un conteur. Katerina Barsukova crée généralement ses œuvres de sable en direct pendant le concert ou le spectacle : elle dépose une couche de sable sur une table lumineuse et dessine des images en suivant la musique et/ou le récit. Ces images sont filmées et projetées sur un grand écran. Cette technique permet au public d'assister à la création instantanée de l'œuvre visuelle éphémère. « *Le sable est pour moi le matériel le plus malléable qui se transforme en temps réel, contrairement à d'autres matériaux en arts visuels. Il se marie organiquement avec la musique classique et, à mon avis, peut refléter pleinement et profondément la musique et mon caractère (...)* J'aide l'auditeur, surtout le petit, à comprendre la musique classique de cette façon, et je donne à l'auditeur aguerri une nouvelle source d'inspiration, une surprise. Pour moi, dessiner un concert, c'est comme une danse des mains et du sable, où la musique a le premier rôle. La musique est ce qui définit l'ambiance pour les dessins et l'intrigue, et elle me fascine et m'inspire sans cesse! » confiait-elle dans une interview accordée au HuffPost en février 2023. Pour sa venue à Cargèse, elle présente trois œuvres : *La Belle au bois dormant* suivie de *Casse-Noisette de Tchaïkovski* (10h) et *La Petite sirène* d'Andersen sur une musique de Grieg, avec la participation de la comédienne Armelle Gouget (20 h). Pour tous publics.

Le 19 décembre 2023, 10 h et 20 h. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese.  09 62 61 95 14 & [www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/](http://www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/)



## JEUNE PUBLIC

**Disegnami un viaghju / Dessine-moi un voyage**

Une programmation conjointe proposée par les compagnies L'Attellu, Créacirque et Le Thé à trois, en collaboration avec l'école élémentaire Charles Bonafedi. Le 20, 10h, dans les locaux de Créacirque, *Les Crapaud... sans S*, une création de la compagnie Le Thé à trois, librement inspirée d'un conte d'Andersen, d'un poème de Victor Hugo et d'une chanson de Marc Legrand : Hector Crapaud a élevé seul sa fille Marguerite qui, se sentant trop couvée, quitte le cocon familial ; trois épreuves l'attendent (l'obscurité, le feu et l'eau) et elle fera des rencontres qui l'inciteront à tracer sa voie. Le 20 également, 18 h 30, à l'Aghja, *C'est que du bonheur!* spectacle de Créacirque : un sympathique couple d'imbéciles heureux s'est lancé dans les arts du cirque, projet qui en vaut bien un autre si ce n'est que ces deux-là sont des calamités ambulantes, incapable de mener à bien un spectacle sans accrocs et accumulant bourdes, gaffes et autres maladresses avec une constance qui force presque l'admiration. Le 21, 14 h 30, à l'école élémentaire Charles Bonafedi, spectacle de l'Attellu pour les scolaires, *Mais où sont passés les princes charmants?* : prenez une princesse qui a horreur de jouer les frêles créatures et de danser sur des musiques ringardes avec des prétendants insipides et laissez-la quitter le château en quête de celui qui saura la faire danser sans jamais lui casser les pieds, ajoutez une tripotée de garçons plus ou moins bien sous tous rapports, une guitare et des chansons guillerettes et le tour est joué!

Les 20 et 21 décembre 2023. Créacirque (terre-plein de la gare), L'Aghja, école élémentaire Charles Bonafedi, Ajaccio.  04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)

**Casse-Noisette**

En 2016 Laura Chiche, comédienne et chanteuse, et Jo Zeugma, musicien et comédien, ont créé la compagnie Princesse Moustache qui conçoit des spectacles jeune public en déclinant des histoires ou des contes que l'on pense bien connaître. La marque de fabrique de Princesse Moustache repose sur une écriture originale à la fois loufoque et poétique même dans le choix de thèmes a priori classiques, des mises en scène faisant appel à l'imagination et une part importante accordée à la musique. Si le ballet *Casse-Noisette* de Piotr Ilitch Tchaïkovsky, créé en 1892, est un incontournable des fêtes de Noël, le conte d'Ernest Theodor Amadeus Hoffmann dont il s'inspire, *Casse-Noisette et le Roi des souris*, publié en 1816, est un peu moins connu. La compagnie a choisi de raconter l'histoire de Marie et du Casse-Noisette dans son intégralité et de « rendre progressivement sensible l'étrangeté féérique du conte d'Hoffmann » en ponctuant le spectacle de compositions et chansons originales et d'extraits du ballet de Tchaïkovsky (*La fée Dragée, la Valse des fleurs, la Danse des mirlitons*). Le spectacle, où se glisse une touche d'anachronisme, est porté par une comédienne-chanteuse et un comédien pianiste qui incarnent tous les personnages du conte.

Les 20 (14 h 30) et 21 (18 h 30) décembre 2023. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)





## LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

([linguacorsica@gmail.com](mailto:linguacorsica@gmail.com))

# LE COCHON TOSCAN ET LA JUMENT FRANÇAISE: INFILTRÉS EN CORSE?



Comme l'indique le nom de «langue romane», la (presque) totalité du lexique des divers rejets du latin est un héritage de la «langue mère» [latin vulgaire, latin tardif, latin régional...]. Il est aussi évident qu'il ne s'agit pas forcément de «filiation» directe car la transmission ne se fait pas de manière rectiligne mais emprunte des chemins divers, selon un itinéraire difficile à préciser. Le terme *friscus*, vocable d'origine germanique pénétré très tôt dans le latin parlé, a donné de multiples résultats au contenu sémantique divers dans toute la Romania occidentale: par exemple frais (français), *fresco* (italien) corse *frescu* ou *friscu* (même forme dans de nombreux «dialectes», sarde notamment: *bentu friscu* «vent frais»). À propos du sarde *friscu* le *Dizionario Etimologico Sardo* [ML. Wagner 1989] évoque l'origine latine directe mais ne peut exclure un emprunt adapté à *fresco* [italien ou espagnol]. Le même dilemme se pose fréquemment dans le lexique des diverses langues: étymologie latine ancienne ou influence plus ou moins récente à telle ou telle langue dominante, en première hypothèse toscane quand il s'agit du corse car les affinités sinon la parenté

entre les deux langues sont manifestes.

Afin de mieux souligner la dépendance du corse et de dénoncer «*u mitu di u corsu lingua latina, staccata da u talianu*», certains auteurs, vont jusqu'à nier la romanisation de l'île. Dans cette perspective les formes corses du Nord sont donc systématiquement reconduites au toscan et non au latin. *Cavallu*, importé de Pise, aurait pris dans le Nord la place de *cavaddu* [O. Durand 2003] et toutes les formes corses en [II] seraient d'origine toscane [généralisation abusive, cf. par exemple *cullà* «monter» rattaché au sarde logudorese ancien]. De même pour l'équivalent corse de «porc», on présuppose que le latin *porcus* a donné le toscan *porco* importé ensuite en Corse sous la forme *porcu* qui ne serait que de l'italien déguisé [«*ma non si trasforma l'italiano in còrso con la sola sostituzione di - o finale con - u*»]. Une telle attitude conduirait notamment à rapporter au toscan du Moyen-âge la toponymie corse dont le caractère beaucoup plus ancien est évident [l'ancienneté voire l'archaïsme caractérise d'ailleurs tous les noms de lieux du monde].

Concernant l'exemple précédemment cité, toute la Romania

*De nombreux autres toponymes sont fondés sur un lexique souvent encore en usage et dont l'origine ne peut être rapportée au toscan du Moyen Âge. Il est donc pour le moins improbable que les Corses soient passés du «prélatin» au toscan en sautant l'étape de la romanisation, dont l'empreinte est claire aussi dans les nombreux toponymes corses «fonciers»*

connaît une forme locale correspondant à l'étymon latin *porcus*, et de nombreux toponymes corses attestent une présence ancienne de *porcu*. Les cartes officielles permettent de relever une centaine de zootoponymes qui renvoient à *porcu*, [malgré la graphie approximative de l'Institut Géographique National qui mêle formes toscanes, corses et françaises], par exemple : Croce Di Porcu Liccatu [Galéria]; Sapara Di U Porcu [Sainte-Lucie-de-Tallano]. Associé à *porcu* dans le dernier exemple cité, on a *sapara* «grotte» [considéré comme prélatin] d'aire sudiste même si certains toponymes du Nord attestent un emploi autrefois plus largement répandu : Valdo a la Sapara [Castiglione]. De nombreux autres toponymes sont fondés sur un lexique souvent encore en usage et dont l'origine ne peut être rapportée au toscan du Moyen Âge. Il est donc pour le moins improbable que les Corses soient passés du «prélatin» au toscan en sautant l'étape de la romanisation, dont l'empreinte est claire aussi dans les nombreux toponymes corses «fonciers» qui ont à la base un nom de personne, romain la plupart du temps, par exemple Marignana [2A], «propriété de Marinius». À côté de *cavallu/cavaddu*, on a dans la toponymie corse le type *ghjumenta* «jument» qui domine sur *cavalla*: Col de la Jument [Rogliano 2B]; Jumenta Grossa [Sartène 2A]; Jumentella [Castifao 2B]; Punta Jumentella [Asco 2B]; Ruisseau de Jumenta [Sartène 2A]; Cavalla Morta [Coti-Chiavari 2A]. De même que l'influence toscane hier, l'influence du français est aujourd'hui considérable. Mais tout ce qui ressemble au français n'est pas forcément gallicisme. Après le cochon et le cheval importés de Pise, voilà donc que la jument corse serait française. C'est ce qu'affirme G. Bottiglioni, qui considère à tort que le nom de la jument en corse [*ghjumenta*] est un gallicisme. Les formes issues du latin EQUA [sarde *ebba*]; IUMENTA [corse *ghjumenta*]; CABALLA [italien *cavalla*] correspondent en fait à diverses strates de latinité, de la plus ancienne à la plus récente. Le type *giumenta* existe d'ailleurs aussi en italien [G. Rohlf 1966 note que l'opposition de genre *cavallo/giumenta* est caractéristique des variétés du Sud]. Le même type de remarques peut-être fait au sujet de l'adverbe «alors» [en latin classique TUNC]: la forme corse *tandu* [formation analogique à partir de QUANDO/TANTO] appartient à la deuxième strate de latinité [comme en sarde ou en italien méridional]. Le français alors et l'italien *allora* [AD ILLA HORA] utilisent une forme plus récente correspondant à la troisième strate, la plus récente.

Au plan de la classification des langues romanes, ces observations s'accordent avec la vision qui place le corse et le sarde dans une zone particulière [de transition pourrait-on dire] entre Romania orientale [italo-roman et balkano-roman] et Romania occidentale [gallo-roman et ibéroroman]; le schéma de H. Lausberg [1976] se base sur les langues parlées et non sur les langues littéraires qui sont un produit de l'histoire récente, médiévale et moderne. Nous ajouterons que même les textes écrits anciens peuvent aussi apporter des informations pré-

cieuses sur les aires concernées, ainsi cet extrait de registre notarial daté de 1606 [PD. Bologni 1997, mémoire de maîtrise, Université de Corse] qui fait référence à une *giomenta niella stillata* «jument noire marquée au front d'une étoile blanche» [*stellu* «front» et «étoile»]. Bottiglioni, pourtant attentif aux concordances possibles entre corse et italien [«ancien» ou moderne], a préféré voir dans *giumenta* un gallicisme. Malgré les efforts du scripteur pour coller à une norme écrite toscane mal maîtrisée, le type de texte que nous venons de citer porte pourtant la marque incontestable du corse de l'époque, qui n'a d'ailleurs pas beaucoup changé: dans un texte de 1936 [Annu Corsu 1936] un personnage dit «*U celu hè stellatu cume la jumenta*», expression [presque] intraduisible en français comme en italien [elle joue sur le double sens de *stellatu*: «étoilé» en parlant à la fois du ciel et du front de la jument qui porte une tache blanche; cf. *isteddu* en sarde].

On signalera que JUMENTUM «bête de somme» a donné dans la plupart des langues romanes des résultats qui se sont spécialisés au fil du temps: corse et italien font un usage différent des mêmes étymons latins. CABALLA, éteint en corse, donne le terme italien courant pour «jument»; JUMENTA donne le terme courant en corse pour «jument» [et pour le nom d'un insecte] alors qu'il donne en italien «jument de selle». Quant à PULLITRU et JUMENTU ils donnent en corse «poulain» alors que l'italien se sert du premier pour «poulain» et du deuxième pour «bête de somme». Pour ce dernier sens le corse [courant] utilise *fera* qui aujourd'hui en italien [moderne] a plutôt le sens de «animal féroce» [FERUS, FERA, «sauvage, féroce»]. Une autre spécialisation sémantique [qui rend encore plus insoutenable la qualification de gallicisme] est donné par les noms d'insectes [sauterelle, mante religieuse] du type *ghjumenta di u Signore* [Falcucci], *ghjumenta sanmartinu* [lexique du Muntese, qui donne aussi *ghjumenta di i frati* pour un des noms de la mante religieuse; cf. *cavaddu de vrati* à Tempiu en Sardaigne, ou bien *cavalletta* «sauterelle» en italien.

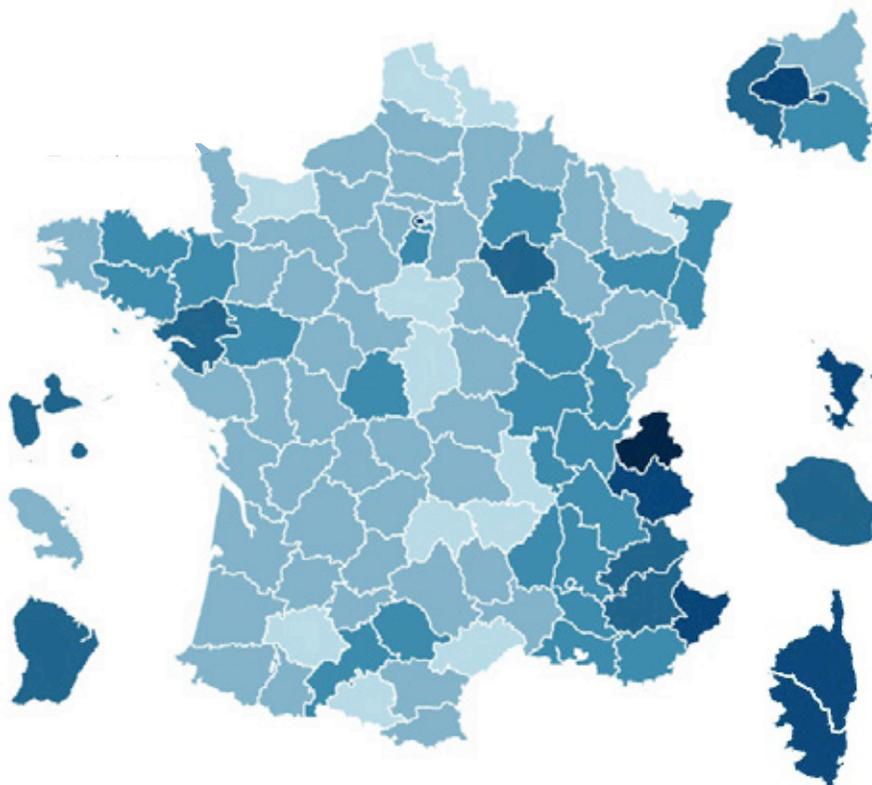
Donc «jument» se dit en corse *ghjumenta* aujourd'hui comme il y a au moins quatre siècles, bien avant le règne du français, à une époque où le notaire cité pouvait écrire aussi «*volino detti popoli che ognuno che haverà giacari sia hoblicato ha tinerli ligati et incatinati*» [c'est à dire «les habitants sus cités exigent que quiconque possède des chiens ait l'obligation de les garder attachés et enchaînés»]. Malgré la graphie approximative et la possibilité de rapporter telle ou telle forme à une influence extérieure, la présence simultanée de *giacari* [*ghjacari* «chiens»], *giomenta*, *niella*, *stillata* etc. constitue une «*spia linguistica*» indéniable d'un usage linguistique qui a sa propre logique interne. Chaque langue, avec son «génie» propre, utilise du vieux pour faire du neuf: des exemples innombrables et instructifs du même type pourraient être cités pour illustrer convergences et divergences entre les divers «dialectes du latin», qu'ils aient ou non accédé au statut de «langue». ■

### TARIFS DU CONTRÔLE TECHNIQUE

# PAS VRAIMENT TOUS ÉGAUX FACE À LA MÊME CONTRAINTE

#### PRIX MOYEN DU CONTRÔLE TECHNIQUE

- Prix inférieur à 70 €
- Prix entre 70 et 75 €
- Prix entre 75 et 80 €
- Prix entre 80 et 85 €
- Prix entre 85 et 90 €
- Prix entre 90 et 95 €
- Prix supérieur à 95 €



Infographie Simplauto.com : les prix du contrôle technique en 2023

**Le coût de la vie augmente et le revenu stagne. Autant dire que réduire ses dépenses est devenu une préoccupation constante pour la plupart d'entre nous.**

**Certaines dépenses sont cela dit contraintes. C'est le cas du contrôle technique d'un véhicule.**

**Or si la même obligation s'impose à tous les propriétaires de véhicules, leur budget sera plus ou moins écorné en fonction de leur département de résidence.**

**Et, sans trop de surprise, les habitants de la Corse ne sont pas parmi les mieux lotis.**

**D**ans un contexte inflationniste comme celui que nous subissons actuellement, la tendance est à s'efforcer de réduire ses dépenses. Certaines sont cela dit contraintes. C'est le cas notamment pour ceux qui, à défaut de disposer d'une offre satisfaisante en matière de transports en commun, ont besoin d'une automobile ou d'un deux-roues motorisé pour se déplacer et doivent régulièrement faire procéder au contrôle technique de leur véhicule. Or le coût de cette vérification obligatoire peut varier singulièrement selon l'endroit où l'on réside. En effet, contrairement à une idée très répandue, les tarifs du contrôle technique ne sont pas fixés par l'État, chaque centre agréé est libre de les fixer, le poids de la concurrence locale étant susceptible d'influer à la hausse comme à la baisse sur la fixation du prix. De ce fait, si nous sommes tous soumis à une même obligation, nous n'en sommes pas pour autant égaux

en termes de coûts à supporter. Par ailleurs, dans ce domaine également, l'inflation est passée par là et là encore, les hausses que doivent assumer les propriétaires de véhicules peuvent varier très nettement d'un département à l'autre. C'est le constat que posent les résultats du 11<sup>e</sup> Baromètre annuel Simplauto consacré aux prix du contrôle technique en France, pour lequel les tarifs de 5 506 centres (en France métropolitaine comme dans l'Outremer) ont été passés au peigne fin. Soit un échantillon de 86 % des centres recensés en France. L'étude a été réalisée grâce à un travail de relevé de tarifs réalisé en novembre 2023. Elle porte sur la visite technique périodique réglementaire, plus communément appelée « contrôle technique » et les prix qui ont été retenus pour cette étude ne prennent en compte aucune réduction. Les données sont donc « actualisées, fiables et exhaustives ».

Suite à la réforme du contrôle technique de mai 2018, le

**La non-présentation d'un véhicule** au contrôle technique est considérée comme une infraction au Code de la route et expose son propriétaire à une contravention. Une réglementation très précise définit les échéances de passage au contrôle technique. Pour savoir quand passer le premier contrôle technique, il faut se reporter à la date de sa première immatriculation, mentionnée sur le certificat d'immatriculation (ex carte grise): si la date remonte à moins de 4 ans (véhicule neuf), le premier contrôle technique devra être effectué dans les 6 mois qui précèdent le 4<sup>e</sup> anniversaire de sa mise en circulation. Par la suite, un contrôle sera obligatoire tous les deux ans à compter de la date du dernier contrôle, en prenant rendez-vous dans les 6 mois qui précèdent la date limite. Si la première immatriculation date de plus de 4 ans, il faut vous reporter à la date du dernier contrôle technique, renseignée sur le certificat d'immatriculation. La date limite y est indiquée. Le délai maximum entre deux contrôles est de 2 ans.

Si aucune défaillance n'est constatée lors du contrôle, le véhicule peut rouler sans danger, aucune obligation n'incombe au conducteur. Si une défaillance mineure est constatée, le véhicule doit être réparé mais peut rouler sans obligation de contre-visite ou contrainte de délais. Si une défaillance majeure est constatée, le véhicule peut rouler mais le propriétaire doit réaliser les réparations et effectuer la contre-visite dans un délai de deux mois.

En cas de défaillance critique constatée, le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit le jour du contrôle et il faut faire réparer la défaillance critique puis présenter le véhicule en contre-visite dans un délai maximal de 2 mois. ■

*Le baromètre indique par ailleurs que le contrôle technique coûte un peu plus cher aux personnes qui ont un véhicule électrique ou hybride [+8,7%].*

baromètre avait mis en évidence une flambée historique des prix, de l'ordre de 12,3 %. Depuis, cette augmentation semble marquer le pas, puisque les tarifs n'ont quasiment pas augmenté, malgré le contexte actuel : sur quatre ans, la hausse est de seulement 2,4 %. Et dans l'ensemble, au regard de l'inflation, l'augmentation du prix du contrôle technique en 2023 apparaît « contenue » puisque le tarif est, en moyenne, de 79,52 euros en France [contre 77,62 euros en 2019], pour les véhicules particuliers à essence ou diesel. Ce prix moyen est en hausse de 1,2 % par rapport à 2022. Les prix sont donc quasiment stables par rapport à 2022. La quasi stagnation de prix observée depuis 2019 semble avoir plusieurs explications corrélées. Si, dans la foulée de la réforme de 2018, la quasi totalité des centres de contrôle technique avaient augmenté leurs tarifs de manière parfois spectaculaire, dans certains cas, ces prix ont par la suite été réajustés à la baisse. Par ailleurs, le nombre de centres de contrôle technique n'a jamais cessé d'augmenter : Simplauto a relevé à ce jour près de 6 800 centres de contrôle technique en France. La concurrence devient donc de plus en plus forte, et, à prestation égale [puisqu'elle est réglementée à la différence de son prix], c'est souvent sur le tarif que jouent les centres nouvellement installés afin de se constituer une clientèle. En revanche, rares sont désormais les centres qui ne font pas payer la contre-visite : il ne reste désormais plus que 2 % des centres qui aujourd'hui offrent encore cette prestation. Alors qu'en des temps pas si lointains, près d'un centre de contrôle technique sur trois offrait la contre-visite en guise de geste commercial. Elle est à présent facturée, en moyenne, à 14,78 euros pour un simple examen visuel et à 32,88 euros pour une vérification plus étendue, avec passage sur machine.

Le baromètre indique par ailleurs que le contrôle technique coûte un peu plus cher aux personnes qui ont un véhicule électrique ou hybride [+8,7%]. L'arrivée de motorisations

moins polluantes s'est traduite par un nombre accru de points de contrôle par rapport à un véhicule fonctionnant à l'essence ou au diesel et les tarifs ont suivi cette courbe croissante, comme ç'avait déjà été le cas pour les motorisations au gaz.

Si, dans l'ensemble, on l'a vu, la hausse reste raisonnable, certains départements affichent des tarifs nettement plus élevés que la moyenne. C'est le cas de la Haute-Savoie où il en coûte en moyenne 99,46 euros pour le contrôle technique de son véhicule [avec une fourchette allant de 75 à 120 euros], soit 25,07 % de plus que la moyenne. Dans le trio de tête des tarifs qui « bastonnent » viennent ensuite la Corse-du-Sud avec 94,57 euros [et une fourchette de 75 à 100 euros], soit 18,93 % de plus que le tarif moyen ; puis la Savoie avec 90,84 euros. La Haute-Corse n'est pas beaucoup moins onéreuse que la Corse-du-Sud : on y débourse en moyenne 90 euros [à peine moins cher qu'à Paris qui se situe à 90,39 euros, mais la fourchette des tarifs est de 50 à 100 euros], comme à Mayotte, alors que la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane se situent en deçà de la barre des 90 euros. À l'inverse, c'est en Moselle que le contrôle technique coûte le moins cher [69,57 euros]. C'est le seul département où le prix moyen reste sous la barre des 70 euros. Plus avantageux pour les clients, également, les départements de l'Ariège et de la Loire où la barre des 70 euros est dépassée respectivement de 13 centimes et 46 centimes.

Reste à savoir si la stagnation des prix du contrôle technique sera durable. On ne peut jurer de rien. Toutefois, les auteurs du baromètre notent que la même question s'était déjà posée en 2022 à l'occasion du dixième baromètre et que force est de constater que depuis, les prix n'ont pas beaucoup varié, ce qui tendrait à indiquer que, pour l'heure, le contrôle technique est parmi les rares secteurs sur lesquels l'inflation n'a pas eu de répercussion notable. ■ AN

# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

## OÙ SONT LES FEMMES?



**C'est** un fidèle lecteur, de surcroît ancien député, qui m'en a fait la remarque après avoir lu «Le temps des prétendants» [ICN 7005]: où sont les femmes? Il a raison: où sont les femmes? Écrasé par la montée en puissance de Marine Le Pen, le monde politique est terriblement «ancien monde» et l'énumération de ses possibles candidats à l'Élysée se décline au masculin: Philippe, Le Maire, Darmanin, Attal, Bertrand, Wauquiez, Lisnard. Si l'on regarde vers la gauche, on ajoute Mélenchon, Ruffin, Bompard, Caze-neuve, Faure, Jadot, Roussel. Tous les autres et donc toutes les autres semblent aujourd'hui condamnés à ne jouer que les seconds rôles.

Pourtant, il y a eu des femmes candidates à l'élection présidentielle et deux d'entre elles ont atteint le second tour: Ségolène Royal en 2007, Marine Le Pen en 2017 et 2022. Avant elles, avec des succès plus ou moins marquants, douze autres femmes avaient concouru: Arlette Laguiller [six fois!], Nathalie Arthaud, Marie-France Garaud, Huguette Bouchardeau, Christiane Taubira, Corinne Lepage, Dominique Voynet, Christine Boutin, Marie-George Buffet, Eva Joly, Valérie Pécresse et Anne Hidalgo.

Évidemment, en 2022, la double contre-performance de Valérie Pécresse [4,78 %] et Anne Hidalgo [1,74 %] a porté un rude coup à la cause féminine en politique. Présidente de l'Île-de-France et maire de Paris, représentantes des deux anciens grands partis, elles ont fait l'une et l'autre une mauvaise, voire très mauvaise campagne électorale. Mais leurs deux scores ont aussi reflété le déclin de LR et du PS. Est-on certain qu'Olivier Faure à gauche et Éric Ciotti à droite auraient fait beaucoup mieux qu'elles?

Hormis Marine Le Pen, qui joue peu du fait d'être une femme [mais volontiers de son état de mère de famille], aucune femme ne semble en mesure de s'approcher du Graal présidentiel. On dit que la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, y pense. Admettons. Au Parti socialiste, le nom de Carole Delga, présidente de la région Occitanie, est parfois prononcé. À la France insoumise, Mathilde Panot et Sandrine Rousseau jouent de la grosse caisse pour faire du buzz. Clémentine Autain montre davantage de finesse. À droite, Rachida Dati pense surtout à la mairie de Paris.

À la tête du gouvernement, Elisabeth Borne est plus vue comme une haut-fonctionnaire que comme une femme politique. Derrière elle, la plupart des femmes ministres ont un taux de notoriété proche de zéro à l'exception d'Agnès Pannier-Runacher [Transition écologique], Olivia Grégoire [PME, commerce et artisanat] Amélie Oudéa-Castera [Sports], Catherine Colonna [Affaires étrangères] ou Aurore Bergé [Solidarités et Familles]. La plus connue de toutes, Roselyne Bachelot, après avoir siégé à la table du Conseil des ministres sous trois présidents [Chirac, Sarkozy, Macron], navigue désormais entre l'Opéra et *Les Grosses têtes*.

### HUIT DANS LES NEUF DERNIERS

On est loin de l'arrivée au gouvernement de Simone Veil et Françoise Giroud; puis de Martine Aubry et Elisabeth Guigou, première à devenir garde des Sceaux; d'Édith Cresson, première femme Premier ministre et avec laquelle on a été si injuste alors qu'elle passait ses journées à éviter les chausse-trappes que lui posaient ses petits camarades, Pierre Bérégovoy en tête. On est loin aussi de Michèle Alliot-Marie, première femme ministre de l'Intérieur puis des Affaires étrangères; de Christine Lagarde, première femme ministre de l'Économie, et qui s'épanouit aujourd'hui à la tête de la Banque centrale européenne. Dans l'ordre protocolaire de l'actuel gouvernement, on constate que sur les neuf derniers de la liste, tous secrétaires d'État, huit sont des femmes. Un hasard, sans doute...

Pour que des femmes ministres émergent dans l'opinion, encore faut-il les nommer à des postes qui y prédisposent. Ce n'est pas le cas dans l'actuelle équipe, où les hommes n'auraient lâché pour rien au monde l'Intérieur et l'Économie. Pensez que, dans l'histoire, il n'y a eu que deux femmes ministres du Budget [Florence Parly, Valérie Pécresse]. Et aucune, jamais, à l'Éducation nationale, ce qui constitue une sacrée anomalie!

Dans le dernier baromètre de confiance que réalise l'Ifop pour Paris Match, on ne compte que dix-huit femmes sur les cinquante personnalités politiques les mieux classées. Et seulement quatre [Rachida Dati, Elisabeth Borne, Marine Le Pen et Marion Maréchal] dans les vingt-cinq premières places. Sauf, peut-être, pour Marine Le Pen, l'Élysée est encore loin.



Teatro Argentina, par Gian Paolo Pannini, 1747.  
Musée du Louvre Creative Commons

## VU, LU ET VÉCU...

### La revanche

À force de gouverner sans majorité, ce qui devait arriver est arrivé: le projet de loi sur l'immigration et le ministre de l'Intérieur qui le présentait, Gérald Darmanin, ont subi un camouflet. Sale coup pour le gouvernement. In fine, la force de l'exécutif et la faiblesse du législatif étant ce qu'elles sont sous la 5<sup>e</sup> République, le texte finira sans doute par être adopté. Mais le prix politique à payer est élevé pour la majorité, le ministre, qui avait mal verrouillé son affaire, la Première ministre et le président de la République lui-même. On peut gloser à l'infini sur l'alliance des contraires, le vote commun des amis de Jean-Luc Mélenchon, de Marine Le Pen et d'Éric Ciotti, qui ont sur l'immigration des points de vue totalement opposés. On peut aussi noter que, depuis juin 2022, si les projets gouvernementaux sont tous adoptés, c'est souvent grâce à l'article 49-3 qui permet de voter un texte sans en discuter, sauf adoption d'une motion de censure. À la longue, il y a de quoi lasser les députés. Peut-être ceux-ci ont-ils pensé, le 11 décembre, que l'heure de la revanche avait sonné, qu'ils rendaient au gouvernement la monnaie de sa pièce en montrant que, pour une fois, ils existent. On se demande si le succès de l'opération va les enivrer au point de leur donner l'idée de faire tomber le gouvernement grâce à la conjonction temporaire de leurs opinions incompatibles; ou si Emmanuel Macron y trouvera prétexte à dissolution de l'Assemblée nationale, cette arme redoutable qui peut se transformer en boomerang.

### Cachez ce sein...

Dans un collège des Yvelines, des élèves de 6<sup>e</sup> ont été choqués par un tableau de Giuseppe Cesari, *Diane et Actéon*, où l'on voit cinq femmes nues. Il s'agissait, en cours de français, d'illustrer *Les métamorphoses* d'Ovide. Ils ont protesté et des parents d'élèves ont soutenu leurs chers bambins en contestant le cours de la professeure, qu'ils ont accusée de racisme pour couronner le tout. Depuis le début de l'année scolaire, les incidents se multiplient dans ce collège où des parents contestent systématiquement des cours ou des punitions. Les profs hésiteront peut-être, hélas, à emmener la classe au musée du Louvre. Il ne faudrait pas que les enfants aperçoivent les seins nus de la

*Vénus de Milo*, eux qui regardent peut-être en cachette des films porno sur leur portable.

### La flèche du général

Le calendrier sera tenu: il y aura un *Te Deum* à Notre-Dame de Paris le 8 décembre 2024, date de la réouverture de l'édifice après l'incendie du 15 avril 2019. En s'engageant à ce que la cathédrale soit reconstruite dans un délai de cinq ans, Emmanuel Macron avait suscité scepticisme et sarcasmes, mais il avait su nommer pour cela la bonne personne: avec une poigne de fer et de l'humour, le général Jean-Louis Georgelin avait lancé les travaux comme on mène une opération militaire. Malheureusement décédé cet été après une chute en montage, le général restera lié à la cathédrale: son nom a été gravé dans le bois de la flèche toute neuve.

### La tête à l'envers

Depuis quelques semaines, un peu partout en France, on découvre les pancartes portant le nom des communes posées à l'envers. Il s'agit d'une action des agriculteurs pour dénoncer le fait que, selon eux, «on marche sur la tête». Ils protestent contre la hausse des charges, la multiplication des normes et la concurrence, jugée déloyale, des autres pays européens. L'opération «*pancartes à l'envers*», si elle est illégale, reste très pacifique. Mais attention, elle pourrait n'être qu'un avertissement. Quand le monde rural gronde, les gouvernements ont intérêt à ne pas rester sourds trop longtemps.

### Un art sans frontières

L'art lyrique italien vient d'entrer au «patrimoine immatériel» de l'Unesco. D'autres auraient pu lorgner le titre: les Français avec Lully, Gounod, Bizet, Massenet, Berlioz et Debussy, les Allemands avec Wagner et Strauss et bien sûr les Autrichiens avec Mozart.

Soyons beaux joueurs: si l'art lyrique n'a ni nationalité ni frontières, c'est bien un Italien, Monteverdi, qui a inventé l'opéra avec son *Orfeo*. Avec Puccini, Verdi, Donizetti, Rossini et d'autres, l'opéra italien mérite bien l'Unesco. Mozart lui-même n'a-t-il pas écrit beaucoup de ses opéras en langue italienne? ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires



Permanences,  
fermetures et ouvertures  
des services divers



Réunions,  
colloques,  
meetings



Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,  
recrutements,  
concours



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

